

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE  
L'ECOLE DE MUSIQUE DE GENTHOD-BELLEVUE  
DU 5 NOVEMBRE 2014**

Présents (dans l'ordre des signatures sur la feuille de présences) : Raymond Graisier, Véronique Girasoli-Séchaud, Moema Rodrigues, Bettina Decosterd, Marie Dumitrescu, Cédric Zbinden, Michel Stalder, Catherine Dupasquier, Evelyne Sommer, Aurélie Sommer, Anne Malacari, Jolanka Tchamkerten, Laurence Montavon, Pierre Jacquemoud, Elisabeth Werthmuller, Béatrice Allanic-Wavre, Martina Neis

Excusés : Chantal Valentini, Valérie Archetto, Stéphanie Touzon, Patrick Jorge, Jacques Flumet, Denis Tournebize

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 novembre 2013

Le procès-verbal ne fait pas l'objet de remarques et est approuvé.

2. Rapport de la présidente (Béatrice Wavre)

L'année scolaire passée a commencé de manière un peu agitée. Il a fallu organiser le transfert des cours dans les nouveaux bâtiments, avec les inconvénients auxquels on peut s'attendre lors de la prise de possession de nouvelles salles. A Bellevue, le nouveau bâtiment était prêt, alors qu'à Genthod, les nouveaux locaux ont pris du retard et n'ont pu être livrés à temps. Les solutions provisoires dans le bâtiment du parascolaire n'ont pas été satisfaisantes, particulièrement pour les cours de solfège et d'initiation. Tout est rentré dans l'ordre à Pâques, une fois les nouvelles salles prêtes. A Bellevue, il a fallu trouver une solution par rapport au système de fermeture et d'ouverture du bâtiment, puisque les enfants se sont retrouvés souvent enfermés dehors.

132 élèves ont fréquenté les cours de l'Ecole de musique et ont participé à 11 auditions qui se sont déroulées principalement à la salle Colovracum. Une audition a eu lieu dans la nouvelle salle de l'Harmonie, ce qui est très pratique pour les élèves de percussion. Il y aura certainement d'autres auditions dans cette salle prochainement.

Un grand succès de cette année scolaire a été sans aucun doute les auditions des classes de solfège au temple de Genthod, menées tambour battant par Raymond Graisier. Les élèves de solfège ont pu y participer avec leur instrument. Cette expérience sera reconduite cette année.

Un autre grand succès a été l'Orchestre Junior qui a compté pas moins de 22 membres cette année. Nous avons dû faire face à un petit souci d'ordre tout à fait pratique, à savoir le nombre de t-shirts à disposition. L'école n'en possède que 20 ! Nous en recommanderons un petit nombre pour compléter le stock.

L'Orchestre junior a joué lors de l'inauguration de la nouvelle salle de Genthod le 2 novembre. Il a participé au concert annuel de l'Harmonie ainsi qu'à la fête de la musique.

La présidente relève ensuite quelques soucis rencontrés au cours de cette année : des problèmes de discipline pendant les cours de solfège, deux élèves de flûte qui ont arrêté en cours d'année, la baisse de la subvention de Collex-Bossy, et le problème récurrent des désinscriptions-réinscriptions qui n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante.

Pour l'année 2014-2015, Madame Nadège Conthey a été remplacée par Madame Aurora Creux pour les cours de solfège 1 et 2 ; Madame Claire Chanelet a été remplacée par Madame Elisabeth Werthmuller pour les cours de flûte. Monsieur Francesco D'Urso n'a plus d'élèves et a donc dû quitter l'école.

Béatrice Wavre adresse ses chaleureux remerciements au comité de l'école qui donne son temps et ses compétences à l'Ecole de musique de Genthod-Bellevue. Les professeurs sont remerciés pour leur travail de longue haleine, pour leur patience et leur dévouement. N'oublions pas les parents qui sont derrière leurs enfants pour les encourager dans leur travail. Enfin, un grand merci est adressé aux mairies qui fournissent des locaux confortables et qui aident l'école grâce à leur subvention. Béatrice Wavre tient à remercier également le personnel des mairies qui est toujours disponible et serviable, et à l'écoute des demandes du comité.

### 3. Rapport de la trésorière (Anne Malacari)

Comptes : Anne Malacari commente le compte de pertes et profits, qui présente une perte Fr. 1153,87. Compte tenu de la perte reportée au début de l'exercice, la perte à reporter pour le nouvel exercice est de Fr. 7784,47.

Le résultat selon le budget 2013-2014 est quasiment identique, à Frs 200.- près.

Quelques fait à relever : la baisse de subvention de la commune de Collex-Bossy (Fr. 1000), la forte augmentation de l'écolage, puisque les tarifs d'écolage ont augmenté tout comme le nombre d'élèves (132 élèves en 2013-2014, 121 l'année précédente), ainsi que, par ricochet, l'augmentation des salaires.

A relever également la gestion des exceptions, qui prend beaucoup de temps et d'énergie. Ainsi certains élèves ont décidé de faire le solfège ailleurs : ils ont été majorés pour leur cours d'instrument. D'autres élèves font deux instruments, le deuxième instrument est majoré.

Budget : le budget 2014-2015 ne présente pas de changements majeurs. Les subventions des communes resteront les mêmes : Frs 37'000.- pour Genthod, Frs 37'000.- pour Bellevue, Frs 1000.- pour Collex-Bossy, Frs 1500.- pour Pregny-Chambésy. Il y a 133 élèves cette année. Voir le détail de la répartition des élèves (document annexé).

Le nombre des élèves de Genthod et Bellevue tend à s'équilibrer (65 pour Genthod, 57 pour Bellevue).

Le budget prévoit une perte de Frs 1610.-

Le nombre optimal de 120 élèves est difficile à ne pas dépasser ; il y a une pression des parents et des professeurs.

Quelques remarques du public :

Véronique Girasoli pense que l'écolage n'est pas assez élevé. Elle distribue un tableau comparatif présentant d'autres tarifs sur le canton de Genève. L'EMGB a encore de la marge par rapport à d'autres écoles.

Madame Decosterd demande s'il y a d'autres sources de revenus : tombola, concert, etc. Il lui est répondu que non, que le comité n'est pas en nombre suffisant pour pouvoir organiser ce genre d'événements.

Monsieur Stalder rappelle également que les communes de Bellevue et Genthod peuvent apporter une aide financière à des familles qui seraient dans la difficulté. Le budget présentant une perte de Frs 1610.-, il invite le comité à réfléchir à des solutions pour contenir cette perte.

#### 4. Rapport des vérificateurs des comptes

Aurélié Sommer lit le rapport des vérificateurs des comptes.

#### 5. Approbation des rapports et décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes

Les rapports sont approuvés par l'assemblée.

#### 6. Tarifs 2015-2016

Le comité envisage d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2015-2016, afin de pouvoir augmenter les salaires des professeurs. Le pourcentage de l'augmentation n'a pas encore été décidé. Pour rappel, il y a eu deux augmentations depuis l'an 2000, la dernière augmentation était apparemment un peu trop juste, vu les déficits annoncés.

Madame Decosterd trouve difficile d'obliger de suivre les cours de solfège à l'EMGB. Il y a trop de contraintes d'horaires pour les enfants qui ont plusieurs activités. Au lieu de pénaliser les élèves qui prennent le solfège en dehors de l'école, elle proposerait d'avoir une réduction quand les deux cours sont pris dans l'école.

Monsieur Zbinden est du même avis. Proposer une réduction est plus positif et passe beaucoup mieux auprès des parents.

Le comité souligne que l'introduction du mercredi matin n'a pas facilité les choses concernant les horaires.

Le bilan des réinscriptions automatiques est peu concluant. Les parents présents estiment qu'il faudrait au moins un mail qui rappelle l'inscription pour l'année suivante.

## 7. Elections statutaires

Le comité tel que constitué se représente :

Béatrice Allanic-Wavre, présidente  
Evelyne Sommer, vice-présidente  
Anne Malacari, trésorière  
Jolanka Tchamkerten, secrétaire  
Aurora Creux, membre  
Pierre Jacquemoud, représentant des professeurs  
Patrick Jorge, représentant de l'Harmonie de Genthod-Bellevue

Vérificateurs des comptes : Aurélie Sommer, Patrick Jorge

Le comité est élu.

## 8. Divers

Le problème de relève du comité est évoqué. Il est difficile de motiver de nouveaux parents.

Certains professeurs demandent si d'autres professeurs pourraient rejoindre le comité. Ils souhaiteraient avoir l'avis des autorités à ce sujet. Michel Stalder répond qu'il ne connaît pas les statuts, mais qu'à priori, il prévoit des conflits d'intérêts qui ne seraient pas compatibles avec la mission du comité de l'EMGB.

La séance est levée à 22h45 et le verre de l'amitié est servi.  
Prise de notes : Jolanka Tchamkerten